





10. Résolution d'appui au maintien de la démocratie scolaire
11. Réparation du rack à toile sur le 45
12. Achat d'une toile de protection sur le 45
13. Réunion de travail pour le budget 25 novembre et 2 décembre à 18h
14. Adhésion à ASCQ
15. Renouvellement d'adhésion à la FQM 2020
16. Résolution pour accepter le contrat du MTQ 2019-2020
17. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
18. Éclairage municipal
19. Contrat Francis Bolduc avec modification
20. Heure Miville Jean
21. Antenne de CB installation temporaire
22. Lettre d'appui à la Municipalité de Lac-des-Aigles pour le poste d'essence
23. Varia
  - a)
  - b)
  - c)
24. Période de questions
25. Prochaine réunion de travail ; lundi 2 décembre 2019 à 18h30
26. Prochaine réunion du conseil ; lundi 9 décembre 2019 à 19h
27. Levée de la séance

**191103**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019.

**Adoptée.**

**191004**      **MOT DU MAIRE**

Une rencontre avec le Ministre Tardif avec le maire et les conseillers est prévue le 14 décembre 2019 de 15h30 à 17h.

**191105**      **COMPTES DU MOIS**

<b><u>COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</u></b>		
<b><u>Salaire du 1er Oct 2019 au 30 Oct 2019</u></b>		
	<b>Total</b>	<b>8 066,74 \$</b>



<b>COMPTES RECUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT</b>		
Facture reçu en octobre et payé en novembre		
# chèque 11110 Groupe CCL	Achat médaille pour chat	169,51 \$
# chèque 11111 La buanderie RDL	Salopette et tapis	77,03 \$
# chèque 11112 Wurth Canada	Apprêt gris, émail noir, fil rouge, gants d'hiver	284,00 \$
# chèque 11113 Samson électrique inc.	Réparation lumières de rue	1 442,64 \$
# chèque 11114 Municipalité LDA	Incendie sur le territoire	1 148,00 \$
# chèque 11115 Matériaux du Lac	Peinture et rouleau	45,96 \$
# chèque 11116 Atelier 5	Dossier définitif	10 405,24 \$
# chèque 11117 MRC des Basques	Sacs de récupérations	57,49 \$
# chèque 11118 Kopilab	Copies facturables	37,23 \$
# chèque 11119 Métal AP	Travaux sur le 45 / couper bar pour shim de couteau	2 979,93 \$
# chèque 11120 Carrefour du camion RDL	Clignotants pour camion	93,71 \$
# chèque 11121 Les éditions Juridiques FD	Livre de permis	30,18 \$
# chèque 11122 Atelier de réparations générales	Bolt frame + nut et filtre	91,06 \$
# chèque 11123 Mon buro	Achat de boîtes	200,49 \$
# chèque 11127 Transport Maurice Richard inc	Travaux 2e partie	11 773,44 \$
# chèque 11128 Garage Éric Rioux	Pose pneu hiver et changer huile transmission	264,72 \$
# chèque 11129 Les Équipement SM 2000	Génératrice (Sécurité public)	4 021,83 \$
# chèque 11130 Service Bérubé LTEE	Liquide transmission	36,63 \$
# chèque 11131 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	12,00 \$
# chèque 11132 Harnois Énergie inc.	Mazout école et garage	1 185,08 \$
Bell	Internet	76,28 \$
Bell	Téléphone	137,59 \$
Hydro Québec	Éclairage de rue	407,68 \$
Hydro Québec	Édifice municipal	439,79 \$
Hydro Québec	Garage	127,37 \$
Hydro Québec	Église	46,21 \$
Visa	Achat d'un banc de scie et clé USB	245,98 \$
Retenues à la source	Provincial	2 284,72 \$
Retenues à la source	Fédéral	865,43 \$
		<b>38 987,22 \$</b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		
<b>REVENUS</b>		
Loyer	Loyer	718,00 \$
Permis	Permis	15,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs de recyclage	17,50 \$
Taxe contribuable	Taxes contribuable Dépôt direct	9 071,73 \$
Taxe contribuable	Taxes contribuable	12 681,16 \$
Affaires municipales	Compensation tenant lieu de taxes	1 003,00 \$
Photocopie et fax	Photocopies	10,80 \$
Ministère du Transport	Dépôt Ministère du transport	53 840,00 \$
		<b>77 357,19 \$</b>

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

**Adoptée.**

191106

**CORRESPONDANCE**

**A) Prix Hommage bénévolat-Québec 2020**

Le Gouvernement du Québec annonce la 23<sup>e</sup> édition des prix Hommage bénévolat-Québec. Ces prix soulignent l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec. La période de mise en candidature se tiendra le 5 décembre 2019 et



la cérémonie de remise des prix reconnaissant les lauréates et les lauréats aura lieu à Québec au printemps 2020.

Le conseil décide de ne pas donner de commandite cette année à l'organisme.

**B) Demande d'un citoyen pour l'achat d'une partie de terrain**

Le propriétaire du presbytère demande la possibilité d'acheter une partie de terrain en arrière de son bâtiment. Le conseil ne peut accepter de vendre une partie de ce terrain, car les égouts municipaux traversent à cet endroit. La réponse sera envoyée au propriétaire.

**C) Suivi de Saint-Médard pour le chemin du rang 8**

Considérant la réception de la résolution 20190906.15 de la Municipalité de Saint-Médard concernant la donation du bout de chemin du rang 8.

Que la Municipalité de Saint-Guy s'engage à prendre en charge les coûts de l'arpentage de ce bout de route.

Que toutes les démarches seront faites au printemps 2020 et que la MRC des Basques en soit prévenue.

**D) Offre de service ZAP**

C'est une offre de service pour Internet.

Point d'information

**E) Lettre de remerciement du soutien financier pour le Journal de Maturin**

Le journal Le Maturin tient à nous remercier pour notre soutien financier.

Point d'information

**F) Demande d'aide financière La Ressource**

**191106F**

**RÉSOLUTION 191106F**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à la majorité que le conseil accepte de faire un don de 25\$ à La Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/îles de La Madeleine.

Nathalie Trudeau est en désaccord.

**Adoptée.**

**G) Capsules vidéos « La Tournée des municipalités »**

**191106G**

**RÉSOLUTION 191106G.**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de faire la capsule vidéo intitulée : La Tournée des municipalités, au coût de 500\$. La capsule sera tournée au printemps 2020.

Payé à partir du compte publicité.

**Adoptée.**

**H) Demande de don de la Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles**

**191106H**

**RÉSOLUTION 191106H.**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de faire un don de 25 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles. Ce don



constitue l'abonnement pour l'année 2020. La directrice générale vérifiera si ce paiement est déjà fait pour l'année 2020. Si celui-ci a déjà été fait, nous attendrons de recevoir une autre demande avant d'envoyer le 25\$ qui contribuera à l'abonnement 2021.

Adoptée.

**I) Campagne provinciale contre le Radon 2019**

Une affiche numérique sera demandée à la campagne pour l'inclure dans le journal municipal.

**J) Rencontre annuelle des bibliothèques le 19 novembre 2019**

Le conseil accepte que Madame Nathalie Trudeau participe à la rencontre annuelle des bibliothèques des Basques le mardi 19 novembre à 19h à Saint-Simon.

**K) Appel des producteurs**

Biopterre-Centre de développement des bioproduits, en collaboration avec le Comité PFNL (produits forestiers non ligneux) et cultures innovantes du BSL, est actuellement en période de recrutement de producteurs souhaitant se lancer dans la production de *genévrier* afin de soutenir les besoins grandissants des microdistilleries du Québec

Les documents sont affichés sur le babillard.

**L) Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés**

Le gouverneur sollicite la collaboration des municipalités pour soumettre des candidatures pour reconnaître l'engagement et le rayonnement positif de nos aînés auprès de leurs pairs ou de leur communauté.

**M) Semaine québécoise des rencontres interculturelles**

Point d'information

Du 18 au 24 novembre 2019, le Québec célébrera la 17<sup>e</sup> Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

**N) Campagne de paniers de Noël dans la MRC des Basques**

Les formulaires pour faire la demande d'un panier de Noël seront disponibles du 12 novembre au 4 décembre 2019 à l'entrée du bureau municipal. Les formulaires doivent parvenir au Comité des Paniers de Noël au plus tard le 6 décembre. Les paniers seront distribués à compter du 18 décembre.

**O) Invitation au lancement de l'Écho des Basques**

**Sous la présidence d'honneur du député Denis Tardif, le lancement de la revue L'Écho des Basques a lieu le dimanche 10 novembre 2019 à 13h30, à la Salle Édith Martin du Centre culturel**

191107

**7. RÉSOLUTION 191107 ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES BASQUES**

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi sur la Sécurité incendie, L.R.Q. , chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre et l'acheminement des ressources, accompagnant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Basques;



CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été modifié, suite à l'avis du ministère de la Sécurité publique, reçu en juin 2005 et a été adopté par le conseil de la MRC des Basques, le 29 février 2012 en vertu de la résolution 365-11-08.

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités a participé à l'élaboration de son plan de mise en œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptés par la MRC des Basques;

POUR CES MOTIFS ; Il est proposé par Nathalie Trudeau conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal de Saint-Guy approuve le plan de mise en œuvre, relatif au schéma de couverture de risque en sécurité incendie, tel que préparé et adopté par la MRC des Basques.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Adoptée.**

**191108**

**8. LETTRE DE DÉMISSION D'UN ÉLU MUNICIPAL**

Nous avons reçu une lettre de démission de monsieur Gilles Roussel, élu au siège n° 5, pour des raisons personnelles. Les mises en candidatures se feront du 20 janvier au 14 février. S'il y a élection, le vote par anticipation sera le 1<sup>er</sup> mars et le 8 mars pour le vote normal. L'avis public sera fait du 13 au 17 janvier 2020.

**191109**

**9. RÉSOLUTION 191109 MRC TÉMISCOUATA POUR LE WI-FI**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT**

**ATTENDU que** la MRC de Témiscouata a déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU que** l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

**ATTENDU qu'**il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

**ATTENDU que** la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

**ATTENDU que** la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

**ATTENDU que** la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :



**Que** les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Guy s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet ;

**Que** les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Guy s'engagent à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

**Adoptée.**

191110

## **10. RÉSOLUTION D'APPUI AU MAINTIEN DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école publique est la responsabilité de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances, de répartition équitable des ressources et de subsidiarité;

**CONSIDÉRANT QUE** les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite de chaque élève jeune et adulte;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de la dernière école de village est une préoccupation importante pour conserver la vitalité de nos municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

**CONSIDÉRANT** l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

En conséquence,

Sur une proposition de Jean-Pierre Saucier

Il est unanimement résolu :

Que le conseil de Saint-Guy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de maintenir la gouvernance actuelle des commissions scolaires tout en assurant son amélioration, puisque celles-ci représentent :





- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Que le conseil de Saint-Guy demande également au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- d'arrimer la date des élections scolaires en même temps que les élections municipales afin de stimuler davantage le taux de participation au vote;
- de tenir compte de la réalité des régions en évitant de regrouper les services dans les grands centres.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, M. Jean-François Roberge, au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, M. Denis Tardif, et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

**Adoptée.**

**191111 11. RÉPARATION DU RACK POUR METTRE UNE TOILE SUR LE CAMION À NEIGE**

Monsieur Bernard Paré doit réparer le rack qui tient la toile pour le point 191112.

**191112 12. ACHAT D'UNE TOILE DE PROTECTION POUR LE CAMION À NEIGE**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de Toiles et Auvents K.R.T.B inc. au coût de 375\$ + taxes.

Les toiles BSL 381.50\$ plus taxes

Toiles et Auvents K.R.T.B inc. 375\$ plus taxes

**Adoptée.**

**191113 13. RÉUNION DE TRAVAIL POUR LE BUDGET LE 25 NOVEMBRE ET LE 2 DÉCEMBRE À 18H**

Pour la préparation du budget, les réunions de travail seront le 25 novembre et le 2 décembre 2019 à 18h. L'adoption du budget en séance extraordinaire sera le 9 décembre après la réunion ordinaire.

**191114 14. ADHÉSION À L'ASCQ**

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'adhésion à ASCQ au coût de 80\$ à titre de membre individuel.

**Adoptée.**

**191115 15. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM 2020**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM 2020 au montant de 1115.79\$.

**Adoptée.**

**191116 16. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT DU MTQ 2019-2020**

Le Maire présente le contrat de la MTQ pour l'hiver 2019-2020. Un montant de 73 070.01\$ plus un montant de 2 000 \$ pour la période présaison et postsaison est accordé par le Ministère du Transport du Québec pour l'année 2019-2020. Même contrat que l'année 2019.

Madame Josée Sirois, directrice générale, est autorisée à signer le contrat.





Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le contrat soit accepté.

**191117**

**17. RÉOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 191117 CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** Maxime Dupont, et Josée Sirois soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** Maxime Dupont et Josée Sirois soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2019

**191118**

**18. ÉCLAIRAGE MUNICIPAL**

Une demande à la FQM est envoyée pour évaluer le coût du changement au DEL des lumières de rue.

**191119**

**19. CONTRAT FRANCIS BOLDOC AVEC MODIFICATION**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de monsieur Francis Bolduc avec la modification.

**191120**

**20. HEURE MIVILLE JEAN**

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à la majorité d'accepter 50 heures à l'employé temporaire Miville Jean pour l'hiver 2019-2020.

Monsieur Roger Rioux vote pour 30h.

**Adoptée.**

**191121**

**21. ANTENNE DE CB « INSTALLATION TEMPORAIRE »**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que Télécommunication de l'Est installe une antenne temporaire sur l'édifice municipal. L'installation n'endommagera pas la structure de l'édifice municipale.

**Adoptée.**



**191122** **22. RÉSOLUTION 191122 LETTRE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR LE POSTE D'ESSENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-des-Aigles doit faire des démarches pour un projet de développement d'un poste d'essence

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Guy tient à faire part de son soutien à la municipalité de Lac-des-Aigles dans sa démarche afin de réaliser le projet de développement d'un poste d'essence.

**QUE** la municipalité de Saint-Guy souhaite faire partie de la démarche avec la Municipalité de Lac-des-Aigles, autant au point de vue administratif, décisionnel et financier.

**QUE** si une corporation ou comité est créé, la municipalité de Saint-Guy désire faire partie de toutes décisions relatives à un point de service, car cela affecte grandement toute notre communauté autant que celle des Lac-des-Aigles pour ce qui est de la rétention de la population et du développement économique.

**Adoptée.**

**191123** **23.VARIA**

- A) Opération Nez rouges
- B) Madame Gagnon pose des questions sur les salaires et les déplacements des employés et élus municipaux. Nous aborderons ce sujet à la prochaine réunion de travail.

**RÉSOLUTION 191123 OPÉRATION NEZ ROUGE**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à la majorité que le conseil fait un don de 25\$ à Opération Nez rouge.

Jean-Pierre n'est pas d'accord sur ce point.

**191124** **24.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sur l'éclairage de rue.

**191125** **25.PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 25 novembre 2019 et lundi 2 décembre 2019, 18h00.

**191126** **26.PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 9 décembre 2019, 19h.

**191127** **27.RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 20h05.

**Adoptée.**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 191105, 191106F,191106G, 191106H, 191112,191114,191115, 191121, 191123

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
Maxime Dupont  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Sirois,  
d.g/s.t